

Le présent questionnaire est à compléter sans omission. Les informations fournies permettront aux assureurs de proposer des solutions. Le simple fait de remplir ce questionnaire ne vaut pas souscription d'une police d'assurance.

## PIECES A JOINDRE

Extrait KBIS à jour datant de moins d'un an ou document INSEE (libéral)

Copie de la pièce d'identité du gérant

Curriculum vitae des responsables techniques

Diplômes et certificats de qualifications dont vous êtes titulaire

Relevé de sinistralité des précédents assureurs sur les 5 dernières années datant de moins de 3 mois

Présentation de la Société

## RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nom et Prénom / raison sociale de votre Société

Forme Sociale

SIRET

Code APE

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Portable

Email

Date de début d'activité

Date de prise d'effet souhaitée

Votre société possède-t-elle des filiales ?

OUI

NON

Votre société est-elle filiale d'une société-mère ?

OUI

NON

Si oui, veuillez nous indiquer ses nom et adresse :

Paraphes

## HONORAIRES

**Montant total HT en € des honoraires facturés au titre des de vos activités pour les dernières années d'exercice**

	Année N-3	Année N-2	Année N-1	Année en cours
Montant des honoraires facturés				
Dont Honoraires sous-traités				

## STRUCTURE ET MOYENS INTERNES

Votre effectif total

Renseigner le tableau ci-dessous pour les seuls dirigeants et cadres techniques

NOM / Prénoms	Fonction	Diplômes et / ou expérience

*\*Merci de nous transmettre une copie des CV et diplômes obtenus.*

## REFERENCES - QUALIFICATIONS

Nombre d'années d'expérience dans la spécialité

Affiliation à un organisme professionnel (CINOV, SYNTEC, autre)

OUI      NON      (Si oui, lequel ?)

Qualifications professionnelles (OPQIBI, OPQTECC, OPQMOB, autre)

OUI      NON

Paraphes

(Si oui, laquelle ? Joindre le certificat de qualification)

**DOMAINES D'ACTIVITE - LIENS CONTRACTUELS**

<b>Bâtiment</b>	<b>%</b>	<b>Génie civil</b>	<b>% (total = 100%</b>
<b>Vous contractez directement avec le maître d'ouvrage pour</b>			<b>% de votre CA</b>
<b>(et/ou) comme sous-traitant d'un architecte, BET, entreprise pour</b>			<b>% de votre CA</b>

Paraphes

MISSIONS	
Missions	Ventilation du CA en %
Maîtrise d'œuvre générale TCE	
Maîtrise d'œuvre limitée à l'exécution (suivie de chantier)	
Maîtrise d'œuvre limitée à la conception	
Ordonnancement Pilotage et Coordination (OPC)	
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)	
Economie de la construction sans direction de travaux	
Economie de la construction avec direction de travaux	
Architecte DPLG (au sens de la loi du 3 Janvier 1977)	
Architecte DPLG : mission limitée au permis de construire	
Architecte d'intérieur sans intervention sur la structure	
Architecte d'intérieur avec intervention sur la structure	
Coordination SPS	
Maîtrise d'œuvre Coordination / SSI	
BET Cuisine / Restauration collective	
BET CVCD / Genie Climatique	
BET Fluides sanitaires et plomberie	
BET Electricité	
BET Structure Clos et Couvert	
Paysagiste	
Urbaniste	
BET VRD / Assainissement/ Hydraulique	
Contrôleur technique au sens de la loi Spinetta de 1978	
BET SOL / Geotechnicien :	
Etude G1 à G4	
Diagnostic géotechnique (G5)	
Sondages non suivis d'une étude geotechnique (ancienne G0)	
Audit/ Expertise amiable/ Etude de faisabilité/Etude d'impact / Formation	
Autre :	
	<b>(Total : 100 %)</b>

Paraphes

**AUTRES ELEMENTS D'APPRECIATION DU RISQUE**
**Missions hors FRANCE et DOM**
**OUI**
**NON**

Si oui, préciser les principaux pays concernés

**Exercez-vous des activités :**

- de constructeur de maisons individuelles      **OUI**      **NON**
- de contractant général (clé en main)      **OUI**      **NON**      Si oui, préciser CA
- dans le domaine des process industriels      **OUI**      **NON**

Si oui, préciser CA et exemples

**Marché public et Groupement solidaire :**

- Etes-vous régulièrement amené à exercer votre activité dans le cadre d'un marché public ?      **OUI**      **NON**
- Dans l'affirmative, ces missions sont-elles effectuées par le biais d'un groupement de maîtrise d'œuvre ou de conception/ réalisation solidaire ?      **OUI**      **NON**
- Si oui, pensez-vous exercer la mission de mandataire du groupement ?      **OUI**      **NON**

**TYPE D'OUVRAGES**

	Public en %	Privé en %
Bâtiment à usage de bureaux		
Bâtiment à usage commercial		
Immeuble d'habitation		
Hôpitaux		
Maisons individuelles		
Ouvrages d'art		
Ouvrages industriels		
Ouvrages agricoles		
Ouvrages de génie civil (≥ Si oui, compléter l'annexe 1)		
Autres (précisez)		
	<b>(Total : 100 %)</b>	<b>(Total : 100 %)</b>

**Coût total moyen des ouvrages**
**Coût total maximal des ouvrages**

Paraphes

**Nombre d'affaires traitées par année**

**TYPE D'OUVRAGES (SUITE)**

Intervenez-vous sur des ouvrages réalisés avec des procédés de technique non courante ?

**OUI**      **NON**      Si oui, lesquels

Travaux dont la réalisation n'est pas prévue avec des matériaux et suivant des procédés conformes : aux DTU, aux documents édités par les pouvoirs publics, aux Normes Françaises Homologuées, aux règles professionnelles et documents techniques des organismes professionnels, et plus généralement, conformes aux matériaux et modes de constructions traditionnels, soit ayant fait l'objet d'un avis technique accepté par les assureurs.

**RISQUES D'ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT**

Exercez-vous une activité liée au domaine de l'environnement (ex. identification des risques des installations classées, études d'impact sur l'environnement, contrôle de produits polluants, conception et/ou réalisation de dispositifs de réduction d'émissions polluantes...)?

**OUI**      **NON**

**ANTECEDENTS ET ASSURANCES**

Vos responsabilités étaient-elles déjà assurées pour ces activités ?      **OUI**      **NON**

Auprès de quel assureur ?

Numéro de contrat

Date d'effet

Date d'échéance

Délai de résiliation

Date de résiliation

Avez-vous fait l'objet au cours des 5 dernières années de réclamations au titre de votre responsabilité ?

**OUI**      **NON**

Année de réclamation	Nature des dommages ( préciser RCP/RCD)	Montant	Pourcentage de responsabilité

Avez-vous actuellement connaissance de faits litigieux pouvant engager votre responsabilité ?

**OUI**      **NON**

Paraphes

**ANTECEDENTS ET ASSURANCES (SUITE)**

Je déclare sur l'honneur que les informations fournies dans le présent questionnaire sont exactes et sincères, qu'il n'est omis aucune déclaration susceptible de modifier l'opinion des assureurs dans l'étude de ma demande de garantie. Je conviens que ces informations serviront de base aux contrats qui me seront éventuellement proposés par les assureurs. Je reconnais avoir pris connaissance de l'article L.113-2 et L.113-2 du Code des assurances concernant mon obligation de déclarer le risque, qu'il est convenu conformément aux dispositions de l'article L.113-8 du même code, que la sanction en cas de réticence ou de fausse déclaration intentionnelle est la nullité du contrat.

**Fait à****Le****SIGNATURE DU DIRIGEANT ET CACHET COMMERCIAL**

Paraphes

**ANNEXE 1**
**OUVRAGES NON SOUMIS**

A compléter si vous avez indiqué intervenir en Génie civil (Hors Bâtiment)

- |  |     |     |
|--|-----|-----|
| → Génie civil industriel : travaux effectués pour des investissements productifs, tels que installations minières, centrales énergétiques, usines de traitement de résidus urbains, de déchets industriels et effluents, unités de stockage, plateformes en mer  | OUI | NON |
| → Ouvrages d'art : barrages, ponts, viaducs, passerelles, tunnels routiers et ferroviaires, châteaux d'eau, installations de remontée mécanique  | OUI | NON |
| → Ouvrages maritimes et fluviaux : travaux effectués dans les ports maritimes et sur cours d'eaux, tels que quais, jetées, bassins, écluses, canaux, prises d'eau pour centrales nucléaires, travaux de dragage  | OUI | NON |
| → Routes et autoroutes : tous travaux relatifs à la réalisation de routes et autoroutes, tels que terrassements, chaussées, ouvrages d'art et équipements annexes, pistes d'aéroports et aérodromes  | OUI | NON |
| → Voies ferrées : branchements industriels et équipements ferrés internes d'usines y compris réalisation des plates-formes de voies  | OUI | NON |
| → Eau, assainissement, canalisations : ouvrages relatifs à la distribution (travaux de canalisation, stations de pompage) et à l'assainissement (collecteurs, stations d'épuration, travaux d'irrigation ou d'assèchement), ouvrages concernant le transport de fluides à grande distance, canalisations de chauffage urbain et réseaux d'incendie   | OUI | NON |
| → Voiries et réseaux divers : ouvrages de voirie, branchements eau, gaz, électricité, téléphone, évacuation des eaux, parkings extérieurs ou souterrains lorsqu'ils ne peuvent pas être considérés comme l'accessoire d'un bâtiment ou si la surface sous bâtiment est inférieure à 50% de l'emprise totale, voies piétonnes, réseaux électriques et de télécommunication (ligne de transport électrique haute / basse tension, poste de transformation, éclairage des îlots et signalisation) | OUI | NON |
| → Stades et piscines non couverts, équipements sportifs à l'exclusion des tribunes couvertes et locaux annexes tels que vestiaires, douches, cabines et leur couverture  | OUI | NON |

Paraphes



## ANNEXE 2

### DEFINITIONS

#### DEFINITION DES MISSIONS

**(1) Maîtrise d'œuvre** de conception (établissement de tous documents, pièces écrites et plans) et/ou de réalisation (direction, contrôle général des travaux et réception des travaux)

**(2) Bureau d'études techniques** de conception pour les spécifications techniques détaillées et les plans généraux d'ouvrage et/ou équipements et de réalisation avec contrôle des travaux correspondant aux dites spécifications et plans généraux.

**(3) Ingénieur-conseil** (missions techniques spécialisées pour l'établissement de calculs et plans de détails d'exécution à partir de directives fournies par des architectes, maîtres d'œuvre, B.E.T., techniciens ou entreprises, avec ou sans contrôle de l'exécution.

**(4) Assistance au maître d'ouvrage (A.M.O.)**

Missions telles que définies par l'O.P.Q.T.E.C.C. (annexe 3 au règlement intérieur), d'Assistance au Maître d'Ouvrage tant au niveau des études de faisabilité et programmation, de la conception et de la réalisation des ouvrages, en dehors de toute mission technique sur ces ouvrages.

**(5) Mission Expertise et/ou Arbitrage**

Toutes les activités d'expertise et/ou arbitrage confiées à l'assuré à l'exclusion de celles :

- qui constituent l'activité principale de l'assuré,
- exercées dans le cadre d'une procédure judiciaire,
- qui sont sans lien direct avec l'activité professionnelle de l'assuré.

**(6) Missions** orientées principalement vers l'estimation ou la qualification (y compris celles relatives à la loi CARREZ) en dehors de toutes missions d'économie de la construction.

**(7) Autres missions ou spécialités non énumérées ci-dessus** nécessitant l'étude d'une autre police d'assurance ou d'une extension particulière (ex. : technicien en économie de la construction (TEC), expertise judiciaire, contractant général), missions liées à l'amiante (diagnostic ou maîtrise d'oeuvre) Définissez ces missions et joignez un spécimen type de convention

#### DEFINITION DES OUVRAGES NON SOUMIS A OBLIGATION D'ASSURANCE (au sens de l'article L243-1-1 du code des assurances)

I.-Ne sont pas soumis aux obligations d'assurance édictées par les articles L. 241-1, L. 241-2, et L. 242-1 les ouvrages maritimes, lacustres, fluviaux, les ouvrages d'infrastructures routières, portuaires, aéroportuaires, héliportuaires, ferroviaires, les ouvrages de traitement de résidus urbains, de déchets industriels et d'effluents, ainsi que les éléments d'équipement de l'un ou l'autre de ces ouvrages.

Les voiries, les ouvrages piétonniers, les parcs de stationnement, les réseaux divers, les canalisations, les lignes ou câbles et leurs supports, les ouvrages de transport, de production, de stockage et de distribution d'énergie, les ouvrages de stockage et de traitement de solides en vrac, de fluides et liquides, les ouvrages de télécommunications, les ouvrages sportifs non couverts, ainsi que leurs éléments d'équipement, sont également exclus des obligations d'assurance mentionnées au premier alinéa, sauf si l'ouvrage ou l'élément d'équipement est accessoire à un ouvrage soumis à ces obligations d'assurance.

Paraphes

Page 9